

CONDITIONS D'UTILISATION



Modalités d'inscription

- Le Bibliobus est constitué sous la forme d'une association. Celle-ci réunit des membres individuel.le.s. Sont considérées comme membres toutes les personnes adultes ayant réglé leur cotisation annuelle. Par le versement de leur cotisation, les membres peuvent emprunter des documents au Bibliobus.
- **L'adhésion est ouverte en tout temps et à toute personne**, quel que soit son lieu de domicile.
- Les enfants jusqu'à 18 ans ne sont pas considérés comme membres de l'association. La signature d'un.e représentant.e légal.e est requise lors de leur inscription.
- Une **carte de membre** est délivrée après l'inscription. Cette carte est personnelle et est à présenter lors de chaque passage dans le Bibliobus. En cas de perte, une nouvelle carte est établie moyennant une taxe forfaitaire.
- Le montant de la **cotisation annuelle** est déterminé par l'assemblée générale.
- Les changements de nom ou d'adresse sont à communiquer directement au personnel du Bibliobus.
- Le Bibliobus décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive de la carte de membre.

Modalités de prêt

- Il est possible d'emprunter et de restituer des documents dans n'importe quelle localité desservie par le Bibliobus. L'horaire du Bibliobus indique tous les lieux, les dates et les heures de stationnement. Il est disponible sous forme imprimée ou sur le site Internet.
- Chaque membre peut emprunter **jusqu'à 10 livres et médias à la fois** – sauf les personnes ayant souscrit à l'abonnement « Mini », limité à 3 emprunts à la fois.
- Il n'est pas possible d'emprunter des documents destinés aux adultes sur le compte d'un enfant.

- Pour certains types de documents ou objets, des modalités de prêt particulières peuvent être définies par le Bibliobus.
- La durée de prêt est de **28 jours**. Cette durée est prolongée durant les périodes où le Bibliobus ne roule pas.
- Une **prolongation** peut être demandée au personnel du Bibliobus : durant le stationnement, par téléphone durant les heures de bureau, par courriel ou sur Internet via le compte en ligne. Attention, les documents réservés par une autre personne ne peuvent pas être prolongés.
- 6 mois après la date d'emprunt, la prolongation n'est plus possible.
- Un **avis d'échéance** est envoyé par courriel aux membres qui ont communiqué leur adresse e-mail. Cet avis n'engendre pas de frais.
- En cas de dépassement du délai de prêt, des frais de **rappels** sont perçus. Ceux-ci sont dus indépendamment de la réception de la lettre de rappel. Un rappel non reçu (par poste ou par courriel) ne constitue en aucun cas une justification pour des documents rendus en retard.
- Si les documents empruntés ne sont pas restitués après l'envoi de la 3^e lettre de rappel, ils seront facturés. Au prix des documents s'ajoutent les frais de rappel et des frais administratifs. Le compte d'utilisateur sera bloqué tant que les livres n'auront pas été restitués et les frais réglés. Dans le cas où les documents sont restitués, seuls les frais de rappels seront dus.

Cessation de l'utilisation

- La personne qui souhaite se désabonner du Bibliobus est priée de le communiquer au personnel. Tous les documents empruntés doivent être restitués et les éventuels frais encore dus doivent être réglés.
- La cotisation annuelle n'est pas remboursée en cas de non utilisation.

Autres services

- Les documents empruntés par une autre personne peuvent être réservés gratuitement. La **réservation** peut se faire auprès du personnel du Bibliobus, par téléphone ou sur Internet via le compte en ligne. Les documents réservés seront apportés lors d'un prochain passage du Bibliobus au lieu de stationnement habituellement fréquenté. Attention, le retrait d'un ouvrage réservé dans une autre localité que celle fréquentée habituellement est à signaler par téléphone pendant les heures de bureau.
- L'intégralité du **catalogue** peut être consultée sur Internet à l'adresse : **www.bibliobus.ch**. Le catalogue permet de réserver des documents, consulter son compte en ligne et prolonger la durée de prêt des documents empruntés. Les nouvelles acquisitions, des listes thématiques et des suggestions de lecture sont disponibles sur le site Internet.

- Les **propositions d'achat** sont les bienvenues. Elles ont toutefois valeur de suggestion et seront prises en compte dans les limites de la politique documentaire et du budget d'acquisition.

Dons

- Le Bibliobus accepte les **dons d'ouvrages**, pour autant que ceux-ci soient en très bon état et âgés de moins de 10 ans. Il se réserve le droit de disposer librement des ouvrages offerts.

Responsabilités

- Les collections du Bibliobus étant destinées à tous âges, les parents sont invités à vérifier le choix des documents empruntés par leurs enfants.
- Les membres ont la responsabilité de **vérifier le bon état des documents** et objets empruntés, et d'en prendre soin. Ils sont tenus de signaler tout dégât constaté ou qu'ils auraient causé.
- Le personnel du Bibliobus est compétent pour décider si un document est encore en état d'être prêté. Si le document peut être réparé, des frais seront perçus pour couvrir les coûts de la réparation. Si l'état du document est trop mauvais et que celui-ci doit être retiré de la collection, le document sera facturé. Des frais administratifs s'ajoutent au prix du document. Si désiré, le document peut être conservé par la personne qui l'a remboursé.
- La perte d'un document entraîne le remboursement de la valeur de celui-ci, majorée d'une taxe administrative.
- Le Bibliobus décline toute responsabilité en cas de dommages causés par l'utilisation des documents ou des objets empruntés.
- Le Bibliobus décline toute responsabilité liée à des abus commis par ses membres dans le domaine du droit d'auteur.

Protection des données

- Les données personnelles sont conservées conformément à la législation sur la protection des données, et dans la mesure strictement nécessaire à la bonne gestion du service.
- Les données relatives aux documents empruntés sont conservées, pour le bon fonctionnement du service, au minimum 12 mois et au maximum 5 ans. Les membres peuvent en tout temps faire valoir leur droit à la suppression de leurs données d'emprunts dans cet intervalle.

Les changements et compléments aux présentes directives sont communiqués par voie d'affichage et publication sur notre site internet. La dernière version en date fait foi.

TARIFS DU BIBLIOBUS JURA & GRAND CHASSERAL

COTISATION ANNUELLE

Enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit	10 documents
Etudiant/apprenti (avec justificatif)	Gratuit	10 documents*
Adulte Cotisation Standard	CHF 25.00	10 documents*
Adulte Cotisation de soutien	CHF 50.00	10 documents*
Adulte Cotisation Mini	CHF 15.00	3 documents
Senior, AI	CHF 20.00	10 documents*
Carte Culture	CHF 15.00	10 documents*
Collectivité	CHF 50.00	60 documents*

*également accès au téléchargement de livres numériques

Le paiement de la cotisation est dû dès le premier emprunt de document. Le paiement s'effectue directement dans le Bibliobus ou par virement bancaire.

La cotisation est valable pour l'année civile en cours, soit du 1er janvier au 31 décembre. En cas d'inscription durant le 2e semestre, la moitié du montant est due.

Rappels

1^{er} rappel : CHF 3.-

2^e rappel : CHF 5.-

3^e rappel : CHF 10.-

Les frais de rappels sont dus indépendamment de la réception de la lettre de rappel.

Autres taxes

Remplacement de la carte d'utilisateur

CHF 3.-

Taxe administrative pour le remplacement d'un document

CHF 5.-

Frais de réparation

selon le travail effectué

Les statuts de l'association Bibliobus Jura & Grand Chasseral sont à consulter via le QR-code ci-joint ou sur le site du Bibliobus : www.bibliobus.ch, Rubrique « L'association ». Ils sont aussi disponibles sur demande auprès du personnel.

Delémont, le 1^{er} mars 2025.

BIBLIOBUS JURA & GRAND CHASSERAL

Rue de Chêtré 36

CH-2800 Delémont

www.bibliobus.ch

